

**En Bretagne :** (18 mai 2020)

Ouverture prévue de la navigation : 06 juin 2020 pour la Vilaine

Pour les autres sections : 15 juin 2020

**En Pays de la Loire :**

**Dans le département du Maine-et-Loire** (11 mai 2020)

La navigation est rétablie sur la Sarthe.

La navigation est rétablie sur la Mayenne.

La navigation est rétablie sur la Maine.

La navigation est rétablie sur l'Oudon.

**Dans le département de Mayenne** (06 juin 2020)

Les usagers de la rivière la Mayenne sont informés du rétablissement de la navigation à compter du samedi 6 juin, 9 heures sur l'ensemble de la section navigable dans le département de la Mayenne.

**Dans le département de la Sarthe** (28 mai 2020)

La navigation est autorisée de 50 mètres à l'aval du barrage d'Enfer sur la commune du Mans jusqu'au département de Maine-et-Loire sous réserve :

1 du respect des cotes de tirants d'eau de 100 mètres à l'amont des entrées de canaux d'amenée aux écluses jusqu'à 100 mètres à l'aval des écluses précisées dans le tableau ;

2 que la navigation se fasse dans l'axe du chenal de navigation sur l'ensemble de la voie d'eau y compris dans les canaux ;

3 du respect de la vitesse de 4 km/h dans les canaux ;

4 du respect des mesures sanitaires.

Canaux amenés aux écluses	Tirants d'eau assurés
Les Planches	1,10 m
La Raterie	1,00 m
Chaoué	1,00 m
Spay	0,90 m
Roezé	0,50 m
La Suze	0,50 m
Fercé	1,10 m
Noyen	0,70 m

Canaux amenés aux écluses	Tirants d'eau assurés
Malicorne	0,30 m
Ignières	0,80 m
Parcé	0,20 m
Courtigné	0,40 m
Juigné	1,10 m
Solesmes	0,40 m
Sablé	1,10 m
Beffes	0,80 m

16 juin : Malgré ces mesures alarmistes, ça passe en remontant jusqu'à Malicorne, avec soixante-dix centimètres de tirant d'eau (bateaux des loueurs de Sablé).

**Dans le département de Loire-Atlantique** (16 juin 2020)

**La Loire** est de nouveau autorisée à la navigation, de Bouchemaine à Nantes.

(Le 16 juin, la cote à l'échelle de Montjean-sur-Loire est de -0,90m.)

**L'Erdre** est de nouveau autorisée à la navigation.

**La Sèvre nantaise** est de nouveau autorisée à la navigation.

On peut naviguer sur le canal de Nantes à Brest (**de Nantes à Redon**).